

Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité
PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par LUCIE PAQUETTE, président d'élection :

→ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- 1. avoir 18 ans le

2017	11	05
année	mois	jour

 *
- 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2017	09	01
année	mois	jour

 **
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse
- 3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2017	09	01
année	mois	jour

 **
- 4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2017	10	24
année	mois	jour

ET → **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- 1. avoir 18 ans le

2017	11	05
année	mois	jour

 *
- 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2017	09	01
année	mois	jour

 **
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse
- 3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2017	09	01
année	mois	jour

 **
- 4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2017	09	01
année	mois	jour

 **
- 5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2017	10	24
année	mois	jour

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le

2017	10	24
année	mois	jour

 *** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

↻ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

LUCIE PAQUETTE <small>Prénom et nom</small>	450 795-6272 <small>Ind. rég. Numéro de téléphone</small>
3541 BOULEVARD LAURIER SAINTE-MARIE-MADELEINE <small>Adresse</small>	J0H 1S0 <small>Code postal</small>

Signature
Donné à SAINTE-MARIE-MADELEINE, le

2017	10	12
année	mois	jour

, le
 Municipalité
Président d'élection

* Le jour du scrutin.
** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.
*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

Scrutin du

2017 11 05

année mois jour

Je, LUCIE PAQUETTE, certifie, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

Propriétaires uniques d'un immeuble etc SM-9 a été publié à la date et de la façon suivante :
Nom de l'avis

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :**

affichage au bureau de la municipalité le
année mois jour

et

insertion dans le journal _____ le
Nom du journal année mois jour

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :**

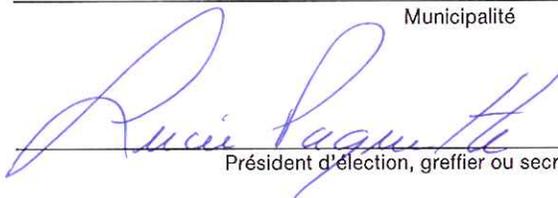
affichage le 2017 10 12 aux deux endroits prévus :
année mois jour

1. Bureau municipal 3541, boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine J0H 1S0
Endroit

2. Église Sainte-Madeleine 845, rue Saint-Simon Sainte-Madeleine J0H 1S0
Endroit

Signature

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 2017 10 12
Municipalité année mois jour


Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier